



Conseil intercommunal de l'ASIJ

Lors de la séance du 8 juin 2022, les délégués des communes membres de l'ASIJ ont pris les décisions suivantes :

- Monsieur David Mellioret de Montpreveyres a été assermenté au Comité de direction,
- Monsieur Gaël Manigley de Vulliens a été nommé Président du Conseil intercommunal en remplacement de Monsieur Bernard Perret, démissionnaire,
- Monsieur Benjamin Borlat de Corcelles-le-Jorat à été élu Vice-Président du Conseil intercommunal,
- Madame Frédérique Plasschaert Marengo de Vucherens et Madame Stéphanie Tâche de Forel (Lavaux) ont été élues scrutatrices.
- Madame Marina Moretti Vasserot de Forel (Lavaux) et Monsieur Gabriel Liechti de Ropraz ont été élus scrutateurs suppléants.
- Adopté le préavis 01/22 : demande de crédit de CHF 55'000.—TTC pour le remplacement du tracteur du Collège du Raffort, à l'unanimité, *
- Adopté le préavis 02/22 – comptes 2020 avec une abstention, ainsi que le rapport de gestion à l'unanimité. Décharge est donnée au Comité de direction et à la Boursière.

Ainsi délibéré en séance du 8 juin 2022

Au nom du Conseil Intercommunal
de l'ASIJ

Bernard Perret
Président



Fabienne Blanc
Secrétaire

** Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'art. 113,*